

L'espace bureaucratique : entre concentration des capitaux et façonnement des dispositions entrepreneuriales, managériales et de contrôle

The bureaucratic space: between the concentration of capital and the shaping of entrepreneurial, managerial and control dispositions

Ahmed SADOUD*

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou (Algérie).
ahmed.sadoud@ummto.dz

Date de réception : 03/05/2026 - Date d'admission: 31/05/2026 - Date de publication: 30/06/2026

Le résumé :

Les regards dichotomiques qui particularisent les modes d'élucidation réservés à l'Etat, en tant qu'espace bureaucratique, et les entreprises ou l'espace économique, témoignent de l'existence de polarisations qui empêchent de saisir les rapports d'interdépendance fonctionnelle qui lient ces deux réalités insécables et surtout de les envisager sous un angle dynamique. L'héritage théorique smithien et walrasien véhicule une tradition d'analyse où un ordre naturel présidant aux actes d'émergence et de fonctionnement des processus entrepreneuriaux en dehors de toute influence externe notamment celle qui s'exerce sous le poids du pouvoir étatique. La recherche peine à s'émanciper du cadre restrictif établi par les pionniers des sciences économiques et politiques. L'Etat est-il une entité qui serait habituellement réduite à trois éléments (Territoire-population- pouvoir souverain) au point de nier sa spatialité et sa temporalité propres ? Le présent écrit procède d'une vision historique pour montrer que l'évolution des processus bureaucratiques (genèse de l'Etat) et

* Auteur correspondant

économiques participe d'une logique d'interdépendance. L'Etat est loin d'être cette réalité réduite à un appareil coercitif, sans pouvoir de construction des réalités entrepreneuriales et managériales, sans lien avec la naissance de l'entreprise, cet espace d'application du management et de contrôle, et sans implication dans la pacification des relations concurrentielles et partenariales.

Mots- clés : Concentration du pouvoir économique ; dynamique de dépossession et de séparation ; construction étatique des marchés ; exercice des droits de propriété entrepreneuriale.

Abstract:

The dichotomous perspectives that characterize the methods of analysis applied to the State, as a bureaucratic space, and to businesses or the economic sphere, reveal polarizations that prevent us from grasping the functional interdependence linking these two inseparable realities, and especially from considering them from a dynamic perspective. The Smithian and Walrasian theoretical legacy conveys a tradition of analysis in which a natural order governs the emergence and functioning of entrepreneurial processes, independent of any external influence, particularly that exerted under the weight of state power. Research struggles to break free from the restrictive framework established by the pioneers of economic and political science. Is the State an entity that is usually reduced to three elements (Territory-population-sovereign power) to the point of denying its own spatial and temporal dimensions? This text adopts a historical perspective to demonstrate that the evolution of bureaucratic (the genesis of the State) and economic processes is driven by a logic of interdependence. The State is far from being a mere coercive apparatus, devoid of the power to shape entrepreneurial and managerial realities, disconnected from the birth of the enterprise, the space for the application of management and control and uninvolved in fostering peaceful competitive and partnership relations.

Keywords: Concentration of economic power; dynamics of dispossession and separation; state-driven market construction; exercise of entrepreneurial property rights

I. Introduction

Les cadres d'analyse et d'inscription réservés à l'Etat et à l'entreprise, vue comme espace d'exercice des processus de management et de contrôle, sont restrictifs, fragmentaires et exagérément dichotomiques. Les difficultés à déployer les efforts de recherche et d'analyse hors du champ de la vision walrasienne et des idéaux smithiens (le laisser-passer, laisser faire), sont l'expression d'effets théoriques intériorisés par les acteurs de la pensée. Le problème est que la recherche demeure globalement prisonnière des fondements anthropologiques consacrés à l'économie et à l'agent entrepreneurial par les pionniers. Il existe, selon la théorie économique dominante, un ordre naturel qui présiderait au fonctionnement des économies et au comportement des agents. Le refus de remplacement des réalités économiques et même bureaucratiques dans le cadre d'une perspective historique est intentionnellement entretenu pour servir une idéologie libérale ou a fortiori néo-libérale. Cette persistance à nier les dimensions temporelles et spatiales des processus économiques et bureaucratiques, cette absence de reconnaissance de leur complexité sont marquées par un excès d'un nominalisme conceptuel, faisant de l'Etat, de l'entrepreneur tout au plus des maîtres mots sans structure et sans temporalité propres.

L'objet de cet écrit est de montrer, à travers une perspective historique, que l'Etat ne pourrait être réduit à une entité qui entretient des relations extérieures aux différentes forces entrepreneuriales et managériales d'un pays. Peut-on imaginer un instant des jeux concurrentiels et partenariaux dans les limites de légitimité sans le pouvoir pacificateur de l'Etat ? La gestion des rapports d'échange pourrait-elle être menée avec succès sans les actes de construction étatique du marché national ? La propriété serait-elle dédiée à servir les intérêts de l'économie et de la société sans mode de gestion

institutionnelle de l'économie ? L'examen des réalités économiques et managériales est de nature à montrer que la structure du champ bureaucratique est en correspondance avec la structure du champ économique et plus largement social. L'Etat n'est pas simplement le monopole de l'exercice de la violence légitime dont parlent Max Weber et Norbert Elias, mais aussi une force d'inculcation dispositionnelle, sur le plan entrepreneurial et managérial, un moyen d'orchestration des conditions de développement des conduites rationnelles dans l'économie. En dehors du capital de la force physique, qui le particularise, l'Etat dispose aussi d'un capital informationnel et donc d'un système d'intelligence compétitive au service des acteurs ou des entreprises.

En effet, à l'origine de l'apparition de l'Etat moderne, une imposition d' « une raison d'Etat », différente de la logique familiale ou domestique par laquelle s'est distingué l'Etat dynastique, et une prédominance d'une forme d' « illusio économique », des processus militaires-policiers, éducatifs, juridiques qui étaient progressivement mis au travail pour forger, développer et élargir un imaginaire, cet espèce de conformisme durkheimien, sur tout l'espace couvert par l'Etat national. Dans cette perspective, l'Etat n'est pas réduit à un simple instrument de répression, de persuasion (« montrer la force pour ne pas avoir s'en servir »), mais un ensemble d'instruments de légitimation et d'inculcation dispositionnelles par lesquelles s'organise l'évolution des acteurs sur des espaces d'appartenance (entrepreneurial, culturel, économique, ...).

II. L'Etat : Logique d'apparition et rapports au champ économique

L'analyse de la genèse de l'Etat montre un processus de formation en plusieurs phases : une phase de centralisation des pouvoirs (militaire, économique, juridique, culturel, ...), une phase de différenciation, de façonnement et d'universalisation et enfin une phase fonctionnelle qui prend des formes en fonction des régimes politiques établis selon les pays. L'un des points saillants de la logique de l'apparition de l'Etat

moderne réside dans le caractère évolutif des processus de concentration des différents capitaux ou pouvoir et de ses rapports à l'espace social dont l'espace économique. Après avoir rappelé les éléments caractéristiques du processus d'apparition de l'Etat moderne, nous tenterons d'analyser les processus de modelage des structures et des comportements entrepreneuriaux voire managériaux dans l'économie.

A. Les éléments saillants du processus de configuration étatique

L'Etat est le processus de concentration de la force physique, économique et symbolique. Il y a à l'origine tout un travail d'unification, à l'échelle de son territoire, du capital de la force physique, autrefois éparpillé et détenu par des groupes de personnes, des sectes, ... Les Etats sont progressivement nés pour parer aux menaces externes, faces aux hégémonies éventuelles des autres Etats, et face aux risques de résurgences en interne de troubles (guerres civiles) et des stratégies de forces groupales ou individuelles dont les visées est l'accaparement d'un pouvoir sur le pouvoir de l'Etat. L'Etat comme monopole de la violence physique (Max WEBER) n'est pas né d'un processus évolutif indépendant. Il n'est pas une phase dans le développement d'ensemble et qui commanderait à l'émergence des économies, du droit, du culturel, ..., Il y a des rapports de concomitance, d'interdépendance des processus de monopolisation des capitaux qui circulaient sur les espaces qu'ils se sont donnés ou réservés. Dans la réalité, le processus historique de l'émergence de l'Etat fait ressortir des éléments qu'on peut résumer comme suit :

- Les processus de concentration de la force physique et du capital économique était, pour des raisons de reproduction et de sécurité, deux réalités distinctes mais insécables du point de vue des conditions d'effectuation du processus d'apparition de l'Etat moderne⁽¹⁾ ;

(1) Pour Pierre BOURDIEU, « les différentes formes d'accumulation de capital militaire, économique, symbolique sont interdépendants et forment un tout, et cette

- Les processus de dépossession (par exemple de l'exercice d'une violence ordinaire) s'est accompagné en occident par un processus de différenciation des pratiques de la vie sociale (économique, culturelle, politique, ...) : l'Etat est, selon Pierre BOURDIEU un méta-champ qui travaille à la construction ou la structuration des différents espaces du macrocosme social (champ économique, culturel, religieux, politique, sportif, ...).

- L'unification de ces différents espaces de la domination étatique s'opère selon une logique d'homogénéisation des comportements à l'échelle du territoire. Le travail d'unification qui a conduit à la construction du marché national était opéré de concert avec la définition des comportements économiques légitimes ;

- La construction d'un pouvoir économique qui lui confère des droits (battre monnaie, prélèvement de l'impôt, prise de décision économiques, ...) lui était un instrument pour construire un champ entrepreneurial autonome. Autrement dit, l'imposition fiscale et l'unification de l'espace économique sont des processus qui vont rendre permissif le processus de création d'un marché national. L'impôt, « ce raquette légitime », dit ELIAS, n'est pas simplement une source de ressources pour huiler une machine de guerre, mais quelque chose comme un « subterfuge » destiné à construire une appartenance à l'espace entrepreneurial ou économique ;

- Le pouvoir de l'Etat sur le capital et les processus entrepreneuriaux est un pouvoir pour imposer des formes d'insertion, des rapports de propriété et des actes entrepreneuriaux légitimes sur son territoire ou son espace économique. Par exemple, par les règles qu'il impose à l'entrée du marché boursier, l'Etat cherche à défendre une logique de différenciation, il faut dire de compartimentalisation, de l'espace entrepreneurial national selon les moteurs de son économie et les évolutions qu'il imprimer à celle-ci⁽¹⁾.

totalisation qui fait la spécificité de l'Etat. Pierre BOURDIEU, Sur l'Etat. Cours au Collège de France 1989-1992, éd. Raison d'agir/ éd. Seuil, Paris, 2012, p.311.

(1) Ces règles, matérialisées dans des coûts d'entrée, ne sont autres que les volontés qu'il exprime à travers sa politique économique. Par exemple, il peut afficher des conditions drastiques aux compartiments réservés aux secteurs traditionnels, comme

- L'Etat, en tant que « champ des champs » ou un « méta-champ », est forcément un monopole informationnel. La concentration d'un capital informationnel lui est nécessaire pour accroître sa visibilité et celle des acteurs des différents espaces d'appartenance sociale. Il a le pouvoir de s'informer, d'informer ou d'influencer, de protéger, par exemple les acteurs ou les entreprises, des actes malveillants (cybercriminalité, sabotage économique, ...) comme il a la capacité de suivre les évolutions sur le marché mondial au profit de ces derniers.

B. La constitution du méta-champ économique

Un champ économique sous monopole étatique n'est pas né entièrement et d'une façon ex nihilo sous l'appui d'un pouvoir étatique. Le pouvoir économique de l'Etat s'est constitué par la généralisation de l'imposition sur l'ensemble des agents ou des entreprises de son territoire. On a observé cette mutation avec le passage de l'Etat dynastique à l'Etat moderne. C'est aussi le cas de la reprise du capital de l'économie opéré en Algérie après l'accession à l'indépendance nationale. Cela signifie qu'une fois le pouvoir s'est affirmé sur l'ensemble du territoire, notamment par l'exercice décisionnel (émission d'une monnaie, institution d'un impôt, de formes juridiques de sociétés, ...) tous les modes potentiels d'expression entrepreneuriaux sont voués à s'inscrire et à fonctionner sous l'ordre institutionnel et bureaucratique.

Par ailleurs, l'institution d'un pouvoir économique à l'échelle de son territoire signifie que l'Etat est en capacité à élaborer une carte représentant la structure positionnelle de l'espace économique ou concurrentiel. Asseoir les conditions de visibilité grâce à cet instrument géométrique et à tant de domaines qui lui sont réservés, comme le travail d'enquête ou de recensement, c'est se donner des marges de manœuvre dans l'exercice de son management global. Le capital informationnel, qu'il entretient et qu'il perfectionne en s'appuyant sur la statistique, qui lui est génétiquement liée (puisque la statistique est

il peut se montrer plus incitatif, en ramenant à la baisse les exigences à l'entrée sur le marché des valeurs de croissance.

baptisée dans sa forme originelle et originale science d'Etat), lui permet d'ajuster ses décisions en fonctions des besoins pressants et futurs de l'économie ou de la société. Le capital informationnel est le produit d'un processus de rationalisation de l'exercice bureaucratique. L'accumulation d'un capital informationnel procède de l'institution des instruments, des grandeurs ou des variables à informer et la mise en place d'un appareil chargé de la collecte et du traitement des données. L'Etat est fondé sur la connaissance et la reconnaissance de son travail d'intelligence informationnelle.

Dans une perspective bourdusienne de l'analyse de la genèse de l'Etat, c'est la légitimation symbolique qui rend possible l'exercice du monopole de la violence physique. Le travail étatique de justification d'un recours à l'emploi de la force policière ou a fortiori militaire est souhaité et revendiqué par les agents positionnés, par exemple, sur un champ concurrentiel. Une entreprise peut traîner devant les tribunaux une affaire de concurrence déloyale, de dumping ou de passage à la concurrence. Cela signifie, que la concentration de la force publique n'est pas uniquement une exigence existentielle de l'Etat, mais aussi un besoin pressant qui pourrait être exprimé par des acteurs insérés sur un même espace d'appartenance et dont l'intérêt est justement de rester à un niveau d'intégration configurationnelle où se joue seulement des conflits indirects ou légitimes⁽¹⁾.

L'exercice du monopole de la force publique peut revêtir une forme des plus actives pour contrer des manœuvres stratégiques dont le dessein est la modification significative de la structure de distribution des entreprises sur le champ concurrentiel. Le conflit entre les pouvoirs publics et l'Orascom est apparu à la suite des opérations sur le capital conclu entre ce dernier et le cimentier Lafarge. La vente sur le marché égyptien des deux cimenteries du groupe Orascom au groupe Lafarge

(1) La notion de « conflit indirect » est développée par le sociologue allemand Georg SIMMEL. La « concurrence de tous contre tous » est souvent employée pour désigner l'exacerbation des jeux concurrentiels dans certains secteurs. Mais, quelle que soit le degré de l'intensité concurrentielle qui y observé, le jeu de rivalité ne devrait déborder les limites de ce qui est légitime et légal.

n'ont laissé de choix à l'Etat algérien que d'introduire le 51/49 comme une contrainte aux opérations sur le capital.

Aussi, dans son travail de spécification, de réification de l'espace physique entrepreneurial, l'Etat ambitionne une entreprise d'homogénéisation des comportements sur l'espace économique national, c'est-à-dire en fait à la dépossession des acteurs entrepreneuriaux actuels ou potentiels de l'économie de toute liberté d'initiative en matière de localisation. En dehors des équilibres qu'il cherche à garantir (en matière d'aménagement territorial, de lutte contre le chômage, ...), l'Etat subordonne son rôle de protecteur des biens et des personnes à l'unification de l'espace économique ou du marché national et à son uniformisation. La protection des biens (les entreprises) et des personnes (les entrepreneurs) suppose la concentration des efforts et des dispositifs de la sécurité économique du pays. Inversement, pour bénéficier des effets des externalités liées au travail de réification de l'espace physique (les zones industrielles, d'activités, ...), les agents entrepreneuriaux sont enclins, sous l'effet de l'incitation, à les revendiquer ou à les faire rentrer dans les jeux de négociation de la contrainte entrepreneuriale avec les pouvoirs publics. Lorsque la ligne d'action stratégique choisie par une entreprise nationale est la mondialisation de sa chaîne de valeur, par exemple par l'élévation de l'échelle (dans la production, la distribution ou la recherche et développement), l'Etat devrait s'y impliquer pour mettre à la disposition de cette entreprise, et à hauteur de son ambition, le capital foncier exigé par les investissements à engager. Une ambition de se hisser au rang mondial suppose des infrastructures, par exemple des ports, de rang mondial. Une telle manœuvre stratégique appelle un compromis entre Etat et les entrepreneurs (agents et entreprises)⁽¹⁾.

(1) La distribution des portefeuilles ministériels est un travail de compartimentalisation qui s'accomplit en vue de la maîtrise des enjeux d'une économie mondialisée. Le rang mondial s'applique aux dimensions des chaînes de valeur et aux compétences requises sur le plan du management économique du pays.

La concentration d'un capital informationnel n'est pas exclusivement dédiée à l'exercice de la force physique. Le système d'information étatique est construit de manière à servir le management stratégique des firmes. Le management d'un tel système devrait être conçu pour s'impliquer dans le travail de l'élévation de la réactivité et de la compétitivité des firmes. La fonction informationnelle est une fonction pour lui-même et une fonction pour les acteurs positionnés dans les différents univers du champ économique ou du champ social dans son ensemble. L'Etat dispose des moyens de nature à aider les entreprises dans leur quête en matière d'anticipation des changements (apparition de nouvelles technologies, de nouveaux matériaux, ...), dans l'exploitation de certaines opportunités entrepreneuriales et si besoin est à conjurer des actes malveillants (cyberattaques, stratégies de discrédit...).

L'accumulation d'un capital culturel, ressource constitutive du portefeuille que représente le capital informationnel, est un processus par lequel se produisent et se reproduisent les sociétés et les économies. Dans une forme plus particulière qui est la constitution des paniers de compétences de la nation et toute l'entreprise de légitimation de ce qui a trait au culturel, à la science, ... ou au capital immatériel qu'ambitionne de construire, de défendre et de transmettre l'Etat, il y a la création du marché culturel. Les diplômes est une question de légitimation des capitaux de connaissances et donc de leur homogénéisation à l'échelle du territoire national. Le corps des métiers est pour une part une affaire statistique : avoir des données sur les personnes d'une profession ou d'une branche d'activité est une exigence pour orienter la politique de l'Etat en matière d'éducation et de formation. Le management du capital culturel est un vecteur pour le discernement des distinctions (la reconnaissance étatique) et une réponse aux besoins en compétences des structures entrepreneuriales du pays. Cependant, pour un agent entrepreneurial ou une entreprise, les compétences à promouvoir sont celles qui devraient s'inscrire dans leurs visées ou lignes d'action stratégiques. Dans le secteur de l'industrie pharmaceutique, la notion de corps de métier paraît

discordante, puisque les besoins de la pharmacie d'officine ne devaient pas être confondus avec ceux d'un entrepreneuriat industriel spécifique. Autrement, il fallait s'inscrire dans le cadre des engagements entrepreneuriaux des acteurs du secteur et répondre à leur besoins en tant que industriels pharmaceutiques.

Si l'Etat est un ordre spatio-temporel particulier, la gestion de l'espace de sa domination devrait intégrer les enjeux temporels. Ses rapports à l'à-venir sont en concordance avec les rapports des agents ou des entreprises également à l'à-venir. Autrement dit, la question de la réduction des incertitudes n'est pas exclusivement une affaire qui incombe aux acteurs des différents univers du monde social (entrepreneurial, culturel, politique, ...). Elle est une dimension importante de la contrainte entrepreneuriale du pays. Dans les stratégies entrepreneuriales de rupture, comme celle qui consiste à mettre au point un nouveau produit, l'Etat pourrait, par exemple, s'y impliquer en orientant ses actions de formation vers des savoirs génériques, en fournissant les informations sur les ressources entrepreneuriales nécessaires, en mettant en place de nouveaux instruments de financement et en œuvrant à la construction du marché à créer par des actions adéquates.

III. L'Etat : entre exigence de reproduction et force structurante du champ économique

Le processus de concentration du pouvoir ou du capital économique s'est déroulé selon la même logique poursuivie pour la constitution du monopole de la violence physique et symbolique. Cependant, ce qui était valable pour les premiers temps de son affirmation ne l'a pas été pour le reste des transmutations qu'il avait connues dans son émergence. Ce qui avait permis à l'Etat de se constituer en tant que pouvoir sur les pouvoirs était ces actes de séparation et de dépossession qu'il avait opéré dans les différents univers de l'espace social (économique, culturel, politique, juridique, ...). Comme l'aboutissement de ce processus de monopolisation n'est pas l'alpha et l'oméga de toute entreprise de la construction de l'Etat, l'exigence de

sa reproduction et de l'accroissement de son pouvoir ont amené celui-ci à développer des cadres et des mécanismes institutionnels pour organiser les entrées dans les différents espaces, à reconstituer les forces entrepreneuriales qui, pour une raison ou une autre, s'y retirent, à définir les taux de change entre capitaux entrepreneuriaux de l'économie, ...

A. Le façonnement étatique des comportements, des pratiques managériales et de contrôle

Les processus de différenciation et d'intégration qui ont été accomplis par les Etats pour des fins de leur configuration et de l'exercice de leur domination sur l'espace territorial ou social obéissaient à des logiques de dépossession et de séparation. La dynamique de la concentration du capital de la force physique n'a été rendu possible que par la séparation des institutions chargées à assurer l'ordre public et la défense du territoire national. Il en va de même pour la constitution d'un pouvoir juridique. Celui-ci n'est devenu effectif qu'avec l'unification du champ juridique, qui était, avant la naissance de l'Etat moderne, un espace fragmentaire. L'émergence de l'espace économique a connu la même logique. La concentration d'un pouvoir économique a été accompagnée par la naissance d'un marché national. La gestion de l'espace économique supposait la séparation des institutions chargées de la gestion des activités marchandes et entrepreneuriales et de l'imposition fiscale. En somme, le travail de dépossession et de séparation nécessaire à la concentration des pouvoirs étatiques et de l'autonomisation des espaces avait conduit parallèlement à la naissance d'entreprises comme lieu de d'accumulation d'un capital de connaissances managériales et de capacités de contrôle.

En effet, le processus de rationalisation par lequel s'opèrent l'acquisition et l'exercice du pouvoir sur le champ économique, et dont parle Max Weber, n'était pas strictement mis en œuvre pour répondre à une logique de reproduction ou d'une domination comme une fin en soi. On peut faire l'analyse autour des points suivants :

- La constitution d'un Etat, comme « méta-champ », passe par tout un travail de séparation. Pour Max Weber, l'entreprise est née d'un acte de séparation entre les biens personnels et les biens de l'entreprise. La structure de la configuration des actifs de l'entreprise, qui constitue la forme que peut prendre à un moment donné sa réalité patrimoniale, n'est autre que le bilan comptable que l'Etat trouve comme instrument d'homogénéisation et de rationalisation de l'exercice de son pouvoir fiscal. En effet, la tenue des documents comptable répond à une logique de légitimation en inscrivant l'acte d'imposition dans le cadre d'une justice fiscale. La délimitation des responsabilités entrepreneuriales à l'intérieur des frontières patrimoniales d'un portefeuille d'actifs est institutionnellement définie pour subordonner l'imposition aux capacités contributives de chaque agent ou entreprise. Pour ce faire, l'Etat entrevoit une voie de légitimation symbolique pour rendre possible, c'est-à-dire s'accorder au diapason des catégories de perception des agents, la force publique et institutionnelle. En tant que principe de production et de représentation du monde social, l'exercice du pouvoir fiscal devrait supposer une universalité de l'impôt, sa progressivité et une équité sociale (par la lutte contre la fraude ou l'évasion fiscale)⁽¹⁾.

- La séparation entre les deux formes de propriété (personnelle et entrepreneuriale) est la volonté de l'Etat d'amorcer un processus « d'entreprisage » de l'économie ou de la société. On ne rentre pas sur un marché ou un espace économique, qui est celui de l'Etat, comme une personne mais comme une entreprise⁽²⁾. Organiser l'espace économique

(1) Quand un agent entrepreneurial propriétaire d'une entreprise se dit meilleur ou grand contributeur au budget de l'Etat, il prétend brandir une légitimité entrepreneuriale qui devait renforcer ses positions dans la sphère de négociation de la contrainte entrepreneuriale du pays. C'est aussi une façon de se prémunir contre les abus de pouvoir et légitimer ses initiatives entrepreneuriales.

(2) Les confusions entretenues au sujet de l'exercice des droits de propriété dans l'économie se nourrissent de l'absence de cette séparation, c'est-à-dire d'un Etat qui peine à déposséder les patrons de la définition des droits de propriété et d'un entrepreneur-propriétaire qui refuse d'admettre que l'entreprise ne lui appartient que parce qu'elle appartient préalablement à l'économie. « L'Etat c'est moi », et « l'entreprise, c'est moi » sont des formes existentielles qui sont pré-étatiques, en parlant de l'Etat moderne.

sous forme d'un espace d'entreprises, est une stratégie qui vise à asseoir les conditions de visibilité de l'Etat, c'est-à-dire de son management global. D'un autre côté, constituer un espace entrepreneurial national c'est dénier le droit d'exercice entrepreneurial à ceux qui feignent de ne pas s'intégrer à la configuration entrepreneuriale nationale. Le formel est l'espace vers lequel vont les reconnaissances et donc les distinctions de l'Etat. A cet acte de séparation et d'uniformisation, par lequel vient au monde de l'Etat l'entrepreneur formel, s'ajoute l'acte de dépossession en capital réputationnel ou symbolique de l'entrepreneur informel⁽¹⁾.

- La séparation entre ce qui appartient à l'entreprise et ce qui appartient à la personne en l'occurrence le propriétaire est un acte de l'édification étatique de la propriété économique. La concentration et l'exercice d'un pouvoir économique par l'Etat n'est possible que par la spécification officielle des droits de propriété légitimes. La rupture avec logique domestique et le passage vers la raison d'Etat est la même réalité processuelle connue par l'entreprise. Cela signifie que la rupture avec l'économie domestique, fondée sur une logique patrimoniale, et le développement de l'économie de marché ont induits des modifications dans l'exercice des droits de propriété. L'entreprise n'est plus la propriété de l'entrepreneur et même d'un pouvoir politique mais de l'économie. Les choses sont ainsi car la constitution d'un pouvoir sur le capital entrepreneurial de la nation est une question indissociable du travail d'universalisation qui a conduit l'Etat à définir les fonctions

(1) Les difficultés à l'unification du champ entrepreneurial ou économique tiennent pour une grosse part à la confusion entretenue, en théorie qu'en pratiques entrepreneuriales, entre l'esprit d'entreprise et l'esprit d'entreprendre. Les échecs cumulés dans la concentration d'un capital économique dans le secteur agricole particulièrement dans l'élevage sont inhérents à la primauté accordée à l'esprit d'entreprendre et non à l'esprit d'entreprise. Comment engager des politiques publiques dans le secteur sans une visibilité institutionnelle ? L'absence d'une subordination des actes d'entreprendre à la création d'exploitation met en échec toute volonté à l'unification et à l'uniformisation de l'espace entrepreneurial agricole. Les problèmes de disparition des entreprises sont le produit des échecs dans les stratégies successorales ou repreneuriales.

entrepreneuriales légitimes. Par exemple, le partage des actifs qu'on observe fréquemment dans le capitalisme familial et la transformation de la vocation des terres agricoles sont souvent le produit des droits excessifs que s'accordent les propriétaires sur leurs entreprises. Ainsi, l'Etat s'attèle à assurer sa reproduction en veillant sur la pérennité des entreprises de l'économie, c'est-à-dire en instituant des formes et des droits de propriété très précis (les droits à la gestion, aux dividendes, à la transférabilité, à la souscription, ...).

- L'unification et l'uniformisation de l'espace économique est un acte d'organisation entrepreneuriale qui suppose tout un travail de séparation et de différenciation que l'Etat entreprend pour construire un niveau d'intégration configurationnel des forces entrepreneuriales du pays. Pour rompre avec le traditionalisme de la vie économique, l'entreprise de séparation devait s'étendre à tous les choix entrepreneuriaux (localisation, choix de régime de propriété, les principes de hiérarchisation des espaces organisationnels du management entrepreneurial de l'entreprise, ...). Le processus de rationalisation suppose, selon la conception wébérienne, une séparation entre le local dédié, à l'activité entrepreneuriale, et le logis. Il appelle fondamentalement la mise en place d'une comptabilité indépendante. Il y va de l'efficacité de l'organisation de la fonction de sécurité économique et de la prise en charge des enjeux d'ordres environnemental et sociétal par le management entrepreneurial du pays.

- Les actes entrepreneuriaux agricoles (céréalier, d'élevage, ...) peinent à se libérer du poids des pratiques traditionnelles tant au niveau des fondements institutionnels des actes de création qu'au niveau des fondements organisationnels, comme support structurel qui devrait recevoir le management de l'activité de l'exploitation⁽¹⁾. L'exploitation

(1) Dans l'économie nationale, en particulier dans les univers entrepreneuriaux agricoles, il y a souvent confusion entre « esprit d'entreprendre » et « esprit d'entreprise ». Cette confusion, qui est pré-entrepreneuriale, c'est-à-dire dans les économies où les logiques de reproduction sont familiales, est une réalité qui porte en germe la disparition ou la perte d'un capital entrepreneurial. L'entreprise est un

ou l'entreprise, ces formes institutionnelles de reconnaissance et d'encadrement des processus entrepreneuriaux que des engagements de capitaux et de leur accumulation, ne sont pas de ces éléments qui devaient témoigner de l'existence d'un esprit entrepreneurial propre chez l'agent agricole. En effet, les agents du secteur agricole n'entretiennent une *illusio* entrepreneuriale, un rapport passionné à la terre et au travail de la terre, que pour paraître des producteurs, des travailleurs et, par-dessus tout, des propriétaires terriens. Il gère son exploitation à partir de chez lui, cet espace où toutes les décisions et les plans de travail sont élaborés (approvisionnement en semences, location et l'entretien de son matériel, ...). Dans ces configurations de producteurs traversées par la logique patrimoniale, le point de vue de l'agriculteur ou de l'éleveur est d'une portée entrepreneuriale limitée. Il ne voit son capital qu'en éléments désagrégés (des tracteurs, des moissonneuses-batteuses, de têtes de bétail, ...). Cette désagrégation est la forme structurelle incorporée que prend ce capital entrepreneurial à la transmission. Cela dit, la séparation entre le ménage et l'entreprise, que Max Weber voit comme condition à la rationalisation de la vie économique, est le premier angle d'attaque pour assurer l'efficacité de l'exercice du monopole de la violence pouvoir symbolique légitime dans le secteur.

B. La construction étatique des réalités managériales

La construction sociale des marchés est une élaboration conceptuelle qui s'inscrit dans la lignée des travaux de Mark POLANYI. Pour l'auteur de la « Grande transformation », les marchés ne sont pas des entités naturelles qui sont créés spontanément. Plusieurs facteurs ont servi de ressorts à sa construction (institutions politiques, interactions sociales, normes culturelles). Dans les faits, le processus de désencastrement, qui s'est opéré avec l'avènement du capitalisme au XIXe siècle, est indissociable du processus de l'émergence de l'Etat, c'est-à-dire du processus de la formation d'un méta-champ et de la

instrument qui rend possible l'organisation des rapports de gouvernance et de l'organisation d'actes de transmission du capital.

dynamique de différenciation ou de l'autonomisation des espaces composant le macrocosme social (économique, politique,, culturel,...). De son côté, l'émergence du management, en tant qu'ensemble de pratiques spécifiques et discipline autonome, est consécutive au processus de différenciation des espaces et des pratiques sociales. Et dire que les espaces sont différenciés revient à dire qu'un nomos, une logique irréductible de fonctionnement, s'est construit à l'intérieur de chacun d'eux. « Les affaires sont les affaires » est une expression pour désigner la rationalisation des pratiques économiques qui a trouvé ses modes opératoires dans la dynamique de désencastrement des économies.

En outre, le management, en tant que mode de pensée et ensemble de pratiques, est le produit d'un ajustement des façons de le penser et de le mettre en œuvre à la logique spécifique de fonctionnement de l'entreprise et du champ économique dans son ensemble. Dans une perspective wébérienne, la séparation entre les biens personnels et les biens de l'entreprise a consacré l'avènement d'un espace d'application « de types de conduites rationnelles pratiques »⁽¹⁾ ou, ce qui revient au même, d'une entreprise en tant qu'espace de management et de contrôle. Or, selon Max Weber, l'exercice de la rationalité économique est impensable en dehors d'un désenchantement qu'il conçoit comme un processus historique de recul des croyances magiques et religieuses au profit d'une explication scientifique du monde. Les problèmes de la vie entrepreneuriale et managériale sauraient être maîtrisés par le recours aux techniques et à la prévision, autrement dit à « la rationalité arithmétique » ou calculatrice.

Si l'Etat a le monopole de la définition du monde social, c'est-à-dire de la construction d'un conformisme logique dont parle Emile Durkheim, il est en capacité de sustenter un imaginaire collectif en s'appuyant sur ses instruments d'inculcation (les politiques éducatives

(1) Max Weber, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, éd. Plon, Paris, 1964, p.24

et de formation) et son capital de force physique et symbolique. Il définit la légitimité entrepreneuriale que devraient revêtir les actes de création et de management des agents ou des entreprises, c'est-à-dire les formes légitimes d'accumulation des richesses et des rapports concurrentiels à nouer sur les marchés. D'un autre point de vue, en tant que détenteur de la force physique, il travaille à pacifier les rapports d'échange et de coopération sur son espace économique.

Par ailleurs, dire que l'Etat est protecteur des biens et des personnes, revient à dire qu'il est le promoteur et le garant de « conflits indirects » qu'analyse Georg Simmel, c'est dire qu'en tant que lui-même le produit de son propre produit qui est le processus de rationalisation, notamment du droit, l'Etat met en œuvre des instruments juridiques pour encadrer le déroulement des jeux concurrentiels et partenariaux dans l'économie. C'est ainsi qu'on est passé des modes de règlement de litiges commerciaux par les pairs à des formes de résolution fondées sur des règles juridiques écrites et impersonnelles dont l'application confiée à des tribunaux d'affaires spécialisés. On peut schématiser le processus d'homogénéisation des comportements entrepreneuriaux et managériaux ou stratégiques à l'échelle de son territoire comme suit :

a. L'institution de la comptabilité à partie double. L'exercice du pouvoir fiscal de l'Etat, ce « raquette légitime », selon les termes de Norbert Elias, est fondé, au-delà du capital de la force qu'elle le rend possible, un pouvoir symbolique qui prend effet dans l'adhésion des agents et les croyances qui lui sont accordées. La légitimation de l'acte d'imposition est un processus inséparable des processus de rationalisation de l'exercice du pouvoir bureaucratique et des pratiques du monde social qui l'accompagnent. Pour Max Weber, le processus de rationalisation n'a pas opéré seulement sur l'espace économique, puisqu'il a affecté l'organisation bureaucratique du pouvoir de l'Etat. L'organisation rationnelle s'établit sur des règles formelles, une hiérarchie claire et des compétences spécialisées. L'imposition de l'impôt ne s'intègre dans le cadre des conduites rationnelles de l'Etat que si la gestion fiscale de l'économie est confiée à des institutions

spécialisées. Cette organisation rationnelle du pouvoir fiscal ne serait effective que si l'administration spécialisée en la matière se donne les instruments d'appui légitimes. Parmi ces instruments, la tenue de documents comptables, ce qu'on appelle les liasses fiscales, que les entreprises doivent transmettre chaque année à l'administration fiscale, l'imposition d'un mode d'enregistrement des transactions, plus particulièrement d'une comptabilité à partie double comme système garantissant la transparence financière et facilitant le travail de l'établissement et du recouvrement de l'impôt. Mais, en tant que système d'information, la comptabilité ne sert pas seulement le contrôle fiscal étatique. La comptabilité à partie double rend possible la traçabilité des opérations, réduit les possibilités de fraudes et offre une vue individualisée du patrimoine et des résultats⁽¹⁾.

b. L'institution des formes juridiques des entreprises. Le travail de séparation et de dépossession qu'opère l'Etat à l'échelle de son territoire est en même temps un travail d'homogénéisation et d'intégration pour consacrer l'avènement d'un espace économique autonome. Ainsi, le processus de différenciation que mène l'Etat, en vue de spécifier la structure des formes juridiques d'entreprises, n'est autre que ce travail de construction du cadre légal d'exercice des droits de propriété et a fortiori des actes entrepreneuriaux dans l'économie. Les droits de propriété institués, qui sont le vecteur la formation et l'exercice d'un pouvoir sur les pouvoirs des agents et des entreprises, spécifient le droit de jouissance et de la disposition des choses ou des actifs. Celui-ci revêt la forme d'une reconnaissance de trois caractéristiques d'un droit de propriété : l'usus (droit d'utiliser un bien), le fructus (le droit d'en percevoir les résultats de l'utilisation

(1) Avec la comptabilité à partie double, chaque opération à incidence financière met en mouvement et d'une façon symétrique deux comptes (débit/crédit). Elle informe sur les états évolutifs des éléments sur lesquels s'établissent la contrôlabilité et le management de la performance de l'entreprise. Cela dit, les instruments que l'Etat utilise pour la gestion de l'économie (les instruments comptables, réglementaires comme les formes juridiques des entreprises, les instruments fiscaux mis en œuvre pour mobiliser des ressources aux services du budget de l'Etat et des externalités qu'ils rendent possibles au bénéfice des entreprises, ...) sont des instruments par lesquels s'esquissent les schémas du management et du contrôle de gestion des entreprises.

entrepreneuriale d'un actif) et l'abus (le droit de transférabilité d'un actif par un acte de cession ou de transmission). En outre, le cadre juridique d'exercice des droits de propriété est aussi construit pour servir d'instrument de délimitation de la responsabilité financière de l'agent entrepreneurial (protection de son patrimoine personnel), pour fixer le régime fiscal et social (mode d'imposition et régime de protection sociale varient d'une forme juridique à une autre) et pour organiser les rapports de gouvernance dans les entreprises (délimitation du nombre d'associés, du pouvoir décisionnel, ...). Du point de vue des entreprises, les structures juridiques sont des dispositions qui préfigurent les structures organisationnelles, les mécanismes de contrôle des comportements et les conditions de résolution des conflits entre les propriétaires ou entre ceux-ci et les dirigeants.

c. L'institution de la règle de la fixité du capital social. Ce principe juridique fondamental, appliqué dans le contexte des responsabilités limitées qui spécifient certaines formes juridiques des sociétés, sert à garantir l'invariabilité du montant du capital inscrit dans les statuts de l'entreprise. Il est le garant des créanciers, c'est-à-dire un préalable établi pour développer et consolider des relations partenariales entre les agents entrepreneuriaux ou les entreprises. Lorsqu'un entrepreneur de droit algérien affirme qu'il n'est pas disposé à accomplir une opération en espèce, il veut tout simplement signifier que l'acquisition d'un actif est soumise à l'augmentation préalable de son capital social. Cette règle d'une immuabilité relative est un instrument étatique de construction et de renforcement des rapports de confiance dans l'économie. Elle prend la forme d'une règle prudentielle pour les banques, dont le volume des crédits à allouer aux entreprises (ou à l'économie) est fonction du montant de leurs capitaux propres et ce qui revient au même à leur capacité d'endettement, c'est-à-dire que le banquier n'accorderait de crédits que dans une limite préalablement définie et déduite du volume global des actifs en leur possession.

d. L'endiguement des jeux concurrentiels dans les limites de « conflits indirects ». Dans son management des rapports marchands notamment concurrentiels, l'Etat travaille à la construction du champ concurrentiel, pour empêcher que des situations de monopole et donc

de pratiques d'abus de positions dominantes naissent à l'intérieur des différents marchés de l'économie, et d'éviter que le jeu des rivalités vire vers des conflits plus directs. Ainsi, les seuls pratiques marketings légitimes pour gager des clients pour les entreprises est d'améliorer le niveau de qualité de leurs produits ou de travailler à mieux maîtriser leur coûts et relever leur niveau de compétitivité ou de concentrer leurs efforts pour développer des offres et proposer des produits plus adaptés à leurs clients.

IV. Conclusion

Les restrictions qui ont émaillé les cadres d'analyse ou de théorisation de la firme ou des processus entrepreneuriaux ont laissé en jachères tant d'éléments caractéristiques des réalités entrepreneuriales et managériales. Les hypothèses restrictives des modèles construits pour rendre compte des firmes dérivent de modes de vision ou tout ce qui est devait être expliqué, reconstitué dans sa genèse et reconnu dans ses différentes dimensions est pris pour un donné. Dans l'analyse des processus concurrentiels, de positionnement sur les marchés ou des dynamiques d'innovation, les concepteurs de ces modèles évacuent sans justification les rapports des entreprises ou du champ économique au un champ bureaucratique, qui sont portant omniprésents et déterminants dans toutes les phases d'accomplissement des processus économiques. Qu'il s'agit des actes qu'il engage pour la construction des marchés, pour informer les acteurs de l'économie ou de tous ces actes qu'il accomplit pour la pacification des relations d'échange et de partenariat ou pour assurer la sécurité économique du pays, l'Etat travaille à assurer des articulations entre les offres et les demandes, à réduire les incertitudes qui caractérisent les dynamiques entrepreneuriales et à protéger les entreprises et les forces entrepreneuriales des attaques malveillantes (cybercriminalité, menace sur les réputations entrepreneuriales, ...).

L'analyse développée dans le cadre de cet article est pour l'essentiel de montrer que l'accomplissement des processus entrepreneuriaux, managériaux et de gouvernance ne sont possibles que si certaines

conditions d'effectuation sont offertes. Le management et le contrôle qui sont au cœur du fonctionnement des firmes n'auraient pas été effectifs ni même venus au monde sans toutes les gammes de séparation assumées par l'Etat, d'abord pour la concentration de ses pouvoirs (militaire, policier, juridique, informationnel, culturel, symbolique, ...) et ensuite pour la logique de sa reproduction. Ils ne sauraient être autrement sans toutes les règles instituées pour établir une séparation entre patrimoine économique ou entrepreneurial et le patrimoine personnel ou familial, sans la spécification d'un espace physique dédié à la localisation des actes entrepreneuriaux et sans la définition des droits qui se rattachent à l'exercice des droits de propriété. En un mot, ne pas reconnaître les interdépendances fonctionnelles qui structurent les rapports entre les entreprises et le champ bureaucratique, c'est admettre en quelque sorte que les modèles de management, les systèmes de contrôle et de gouvernance qu'ils prescrivent pourraient faire l'objet d'une adoption dans les sociétés sans Etat.

Bibliographie

1. Gérard Bergeron, *Fonctionnement de l'Etat* (Préfacé par Raymond Aron), 2^e éd. Librairie Armand Colin Paris 1965.
2. Gérard Bergeron, *L'Etat en fonctionnement* (Préfacé par James D. Driscoll), les Editions L'Harmattan, Paris, 1993.
3. Pierre Bourdieu, *De la maison du roi à la raison d'Etat*, In ARSS (Actes de la Recherche en Sciences Sociales) Vol. 118, Juin 1997, pp. 55-68.
4. Pierre Bourdieu, *Sur L'Etat*. Cours au Collège de France 1989-1992, Les Editions Raisons d'agir/seuil, Paris, 2012.
5. Jacques CHEVALLIER, « L'État stratège », dans Badie Bertrand, DÉLOYE Yves (dir.), *Le temps de l'État. Mélanges Birnbaum*, Paris, Fayard, 2007, p. 372-385.
6. Norbert Elias, *La dynamique de l'occident*, éd. Calmann-Lévy, Paris, 1975.
7. John Kenneth Galbraith, *Le nouvel Etat industriel. Essai sur le système économique américain*, éd. Gallimard, Paris, 1974.
8. Ahmed Henni, *Le cheikh et le patron : usages de la modernité dans la reproduction de la tradition*, éd. Office des Publications Universitaires, Alger, 1993.

9. Albert O. Hirschman, Les passions et les intérêts, éd. PUF, Paris, 1980.
10. Karl Polanyi, La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps, éd. Gallimard, Paris, 1983.
11. Nathan Rosenberg, et L. E. BIRDZELL, Comment l'occident s'est enrichi, éd. Fayard, Paris, 1989.
12. Richard S. Tedlow, L'audace et le marché : l'invention du marketing aux Etats-Unis, éd. Odile Jacob, 1997.
13. Max Weber, L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme, éd. Plon, Paris, 1964.
14. Max Weber, Économie et société, éd. Pocket Editeur, Paris, 2003.
15. Max Weber, Le savant et le politique. La profession et la vocation de savant. La profession et la vocation de politique, éd. La Découverte, Paris, 2003.